

**IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX SUR
LES REVENUS DE 2020**

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2021

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

M TIMONINE DMITRI
OU MME TIMONINE CHRISTELLE
29 RUE DES CHENES LIEGES
33000 BORDEAUX

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 2057871967361
Déclarant 2 (C) : 1322250287484

Référence du document : 21 B1 0348820 10
Adresse d'imposition au 01/01/2021 :
29 RUE DES CHENES LIEGES
33000 BORDEAUX

Numéro FIP 330 09 94 6458418789 3
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 09/05/2021

Somme qu'il vous reste à payer

613,00 €

Cette somme vous sera prélevée à compter de septembre 2021 selon un échéancier qui vous sera précisé sur votre avis d'impôt.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 43 820
Nombre de parts : 2.5

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](#) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

*Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

IMPOT SUR LE REVENU		Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Détail des revenus				
Salaires.....	10001	31792		
Autres revenus imposables.....	343			
Revenus des salariés des particuliers employeurs.....	671			
Total des salaires et assimilés ²	11015	31792		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1102	- 3179		
Salaires, pensions, rentes nets.....	9913	28613		38526
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus fonciers nets.....				5587
Revenu brut global.....				44113
CSG déductible.....				- 293
Revenu imposable.....				43820
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				2047
Décote.....				- 363
Impôt avant réductions d'impôt.....				1684
REDUCTIONS D'IMPOT ^{15 18}				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1	1		
Montant de la réduction d'impôt.....				183
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				- 183
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				1501
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Suite en page suivante >>>				

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES REÇUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
M						1			2.5

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

>>> Suite de votre avis

Détail des revenus

Revenus fonciers nets ⁴⁵	
BASE IMPOSABLE.....	
Taux de l'imposition	
Montant de l'imposition.....	

CSG - CRDS	PREL SOL
5587	5587
5587	5587
9,70%	7,50%
542	419

Total des prélèvements sociaux nets.....	
	961

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2021.....	
	380

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2020 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2020 dû ⁵³ :		1501
Retenue à la source prélevée en 2020 par vos verseurs de revenus :.....	-	933
Acomptes prélevés en 2020 sur votre compte bancaire :.....	-	116

Solde d'impôt sur les revenus 2020 :.....		452
--	--	------------

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³ :	CSG-CRDS	PSOL
Acomptes prélevés en 2020 sur votre compte bancaire :.....	542	419
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....	- 451	- 349

Solde des prélèvements sociaux 2020 ⁵³:		161
---	--	------------

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER.....	
	613

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Suite en page suivante >>>

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

>>> Suite de votre avis

Revenu fiscal de référence ²⁵	Déclar. 1 15810	Déclar. 2 15810	Enfant(1) 15810	43820
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :				
Plafond total de 2019.....	3923	3923	3923	3923
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	+ 3973	+ 3973	+ 3973	+ 3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 4052	+ 4052	+ 4052	+ 4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4114	+ 4114	+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2020.....				
Plafond pour les cotisations versées en 2021.....	= 16062	= 16062	= 16062	= 16062